



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 14441

Texte de la question

M. Damien Alary souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des médecins scolaires et universitaires. La médecine scolaire contribue à promouvoir la santé physique et mentale des jeunes en vue de participer à leur équilibre, leur épanouissement et leur insertion. Et elle constitue également un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités. Mais la santé scolaire ne parvient pas actuellement à jouer son rôle du fait du très faible nombre de médecins titulaires par rapport aux effectifs très élevés d'élèves. Et les médecins vacataires, malgré leurs efforts, n'ont pas la formation adéquate pour effectuer ce travail primordial de prévention et d'éducation à la santé. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions en matière de création de postes titulaires de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles ce service public essentiel que constitue la médecine scolaire.

Texte de la réponse

Les différentes mesures présentées le 11 mars 1998 par la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, dans le cadre du plan de relance pour la santé scolaire, privilégient une éducation globale à la santé et une politique de prévention pour tous les élèves, avec un suivi particulier dès les premières années d'école, et un accès aux soins pour les enfants et les jeunes les plus menacés. La mise en oeuvre de ces mesures conduit à une mobilisation accrue de tous les personnels de l'éducation nationale, notamment par des actions de formation. Elle implique également un renforcement du partenariat entre les services de santé scolaires, les services hospitaliers, les médecins généralistes et tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'organisation de réseaux locaux en faveur des publics fragilisés. S'agissant des moyens en personnels de santé et sociaux scolaires, l'effort réalisé au budget 1998 (600 infirmières et assistantes sociales, et 150 équivalents temps plein de médecins) sera poursuivi lors du prochain exercice. A partir des orientations nationales et dans le cadre des plans académiques élaborés à partir des réalités sanitaires et sociales constatées sur le terrain, les interventions dans le premier et le second degrés des personnels de santé seront réorganisées dans la perspective d'une utilisation optimale des emplois et des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14441

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2733

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4005